



## Résumé de la contribution d'EUROMONTANA

La position soumise par EUROMONTANA est le fruit du débat organisé **depuis avril 2008** avec ses 70 membres de 15 pays, et un réseau de référents PAC de différents massifs constitué en son sein en mai 2009, rythmé par **2 séminaires** (Juin 2008 et Oct. 2009), un **questionnaire** (mai 2009) et des **échanges électroniques** (blog dédié, mails...).

Nous sommes en faveur d'une **politique ambitieuse** qui promeuve **l'agriculture européenne dans ses multiples fonctions et dans sa diversité**. Nous croyons que l'agriculture est un **secteur stratégique** en ce qu'il nourrit la population européenne, façonne les territoires et la culture des communautés : l'Europe doit rester unie face à ce défi et **parier** sur son agriculture.

Parce que l'agriculture produit des biens publics peu ou mal encore rémunérés par le marché et parce que les marchés globalisés sont volatiles, les seules lois du marché ne peuvent garantir le développement et le maintien d'une agriculture qui réponde aux attentes des citoyens. L'orientation politique est de fait primordiale pour **assurer la durabilité économique, sociale et environnementale de l'activité agricole sur tout le territoire européen**.

Cette durabilité constitue pour nous le premier objectif de la future PAC. Pour le mettre en œuvre, la PAC doit :

- chercher à **maintenir l'activité productive des agriculteurs sur tout le territoire**, en réservant ses soutiens aux agriculteurs actifs ;
- créer les **conditions d'un marché stable** et donner des outils pour faire face efficacement aux situations de conjoncture excédentaire ou déficitaire ;
- se **donner les moyens de soutenir les productions fragiles et importantes pour le maintien des équilibres socio-économiques et environnementaux locaux**, en prêtant attention également aux industries connexes ;
- **encourager la production dans les zones défavorisées** en compensant les surcoûts inhérents à ces zones et en leur donnant les moyens d'une plus grande efficacité marchande valorisant leurs atouts.

La PAC doit également **répondre aux attentes des citoyens et aux nouveaux enjeux** :

- assurer **l'accès à une alimentation de qualité, sûre, en quantité suffisante, à des prix abordables** pour tous et stables ;
- promouvoir une agriculture qui **participe activement à l'entretien et à la préservation de l'environnement**, en contribuant à la lutte contre le changement climatique, à la production d'énergies alternatives, à la gestion des risques naturels et à la gestion de l'eau et de la biodiversité.
- donner **un avenir aux zones rurales** en maintenant la population et l'activité économique sur l'ensemble des territoires, dans un objectif de cohésion territoriale,
- **entretenir les paysages** et le patrimoine culturels.

Pour remplir ses objectifs, la PAC aura besoin d'instruments justes, efficaces et flexibles. Nous préconisons pour cela un système de soutien à 4 étages :

- Une **aide de base pour tous les agriculteurs**, visant à maintenir une agriculture productive durable sur tout le territoire dans un **objectif économique et alimentaire**,
- Une **aide directe complémentaire variant selon les systèmes de production et rémunérant principalement ceux** dont les pratiques répondent à des enjeux **environnementaux, sociaux ou territoriaux** à l'échelle européenne (productions à l'herbe, filières fragiles mais nécessaires à l'exploitation de certains espaces telle que la filière ovine etc...) ;
- Une **politique spécifique pour les zones défavorisées**, visant à permettre le maintien des exploitations agricoles dans les zones les plus difficiles, et notamment dans les montagnes, malgré les **surcoûts d'équipement et de travail** auxquels celles-ci doivent faire face,

- Des **aides optionnelles contractualisées**, proposées dans le cadre d'une politique d'**orientation** localisée. Ces aides seraient réfléchies, selon le principe de subsidiarité, à une échelle territoriale appropriée et en phase avec les enjeux d'une zone donnée, et rémunèreraient des services définis sur la base d'un diagnostic préalable.

Parmi ces mesures contractualisées, les membres d'Euromontana préconisent les mesures suivantes pour renforcer la compétitivité et l'autonomie des **agriculteurs de montagne** :

1. **Le maintien et le renforcement des aides à l'installation**, pour assurer le renouvellement des générations en montagne.
2. **L'organisation économique des producteurs et la structuration des filières de promotion des produits de montagne de qualité** : de façon à utiliser le potentiel de marché contenu dans l'imaginaire montagne des consommateurs. En parallèle d'un **cadre européen pour la protection et la promotion des produits de montagne**, des soutiens à l'organisation, la structuration et l'animation des filières de qualité sur le terrain comprenant :
  - a. **Le renforcement des compétences** (management, promotion, marketing) des producteurs et des acteurs des filières, avec notamment l'accès à des formations et un **conseil spécialisé pour les productions de petite et moyenne échelle et les exploitations diversifiées**,
  - b. **L'appui à une meilleure coordination horizontale et verticale des acteurs de ces filières**,
  - c. **L'appui à la promotion des produits**,
  - d. Le maintien des **outils de collecte et transformation** de lait, et celui d'**infrastructures d'abattage**, permettant *in fine* de retenir la valeur ajoutée dans les territoires ruraux de montagne.
3. **L'appui aux investissements dans la construction et la modernisation des bâtiments d'élevage** : de façon à compenser les surcoûts.
4. **Les mesures agri-environnementales** : qui doivent être dessinées au plus près de la réalité pratique, économique et environnementale des exploitations.
5. **L'appui aux structures d'animation et d'aménagement foncier** jouant un rôle primordial dans le **fonctionnement efficace des systèmes pastoraux**, fortement **producteurs de biens publics**.
6. **L'appui à la préservation et au développement des performances des races locales animales et des anciennes variétés** : un capital européen à exploiter.

Par ailleurs, EUROMONTANA préconise la remise en cause du principe de continuité des montants attribués sur base de références historiques. Les aides de base devraient être dégressives et plafonnées, accessibles à tous les agriculteurs actifs, y compris aux **pluri-actifs**.

La PAC devra également **équiper les producteurs d'instruments de régulation des marchés et de sécurisation des revenus face aux aléas climatiques, sanitaires et économiques**, en étudiant les outils les mieux adaptés (public ou co-gérés). L'Europe devra chercher à faire reconnaître la nécessité d'une **cohérence dans la gestion du commerce international**, en équilibrant la concurrence entre les producteurs européens et les producteurs des pays qui appliquent des normes sociales ou environnementales plus faibles.

La PAC devra enfin encourager **l'innovation agricole et la recherche-développement** pour favoriser une agriculture combinant compétitivité et durabilité.

Pour remplir ces fonctions, la PAC devra conserver une **ambition budgétaire forte**, au moins égale au financement actuel. Nous estimons que l'équilibre des financements entre les différents types de mesures devra être en cohérence avec les objectifs prioritaires. Jugeant peu satisfaisante la dotation actuelle des différents piliers en regard des attentes exprimées, nous espérons que la PAC de demain **renforcera le financement des aides permettant de contribuer au développement rural et territorial**. Enfin, il nous semble important de réfléchir à une **meilleure coordination de la PAC et des fonds structurels** en matière de développement rural.